

songe pas à modifier le programme des prix de soutien à l'égard de la betterave sucrière qui a été annoncé le 7 mars pour l'année en cours. Dans la conjoncture actuelle, le prix du sucre sur le marché devrait être plus profitable aux producteurs que les prix de soutien.

LES PARCS NATIONAUX

ÎLE LONG POINT, LAC ÉRIÉ—INTERPELLATION À PROPOS DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PARC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou, en son absence, à son secrétaire parlementaire. Le gouvernement a-t-il l'intention d'acquiescer de la *Long Point Company* une partie de l'île Long Point dans le lac Érié pour en faire un parc national?

M. l'Orateur: Voilà une autre question à inscrire au *Feuilleton*.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

EXTENSION PROBABLE DU PROGRAMME D'ÉLIMINATION D'ARRÊTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à deux ministres, au ministre des Transports et au ministre du Travail? Le gouvernement est-il au courant du différend qui paraît imminent par suite de l'intention manifestée par le National-Canadien d'étendre son programme d'élimination d'arrêts, en particulier dans l'Ouest, à partir du 18 août? Le gouvernement a-t-il l'intention d'exercer ses bons offices en vue de prévenir ce différend, vu surtout que la question de sécurité se trouve en cause?

L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est parfaitement au courant de ce programme et il a déjà accueilli des délégations qui sont venues traiter de cette question. Nous avons également reçu des lettres à ce sujet, et la question est actuellement étudiée à fond.

(Texte)

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

RÉPONSE DES PROVINCES À LA LETTRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre, afin

[L'hon. M. Hays.]

de savoir si toutes les provinces ont répondu à sa lettre concernant la commission d'enquête royale sur le biculturalisme.

(Traduction)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Toutes les provinces, monsieur l'Orateur, à l'exception de la Colombie-Britannique.

LES PENSIONS

QUÉBEC—MESURE SUR LES PENSIONS TRANSFÉRABLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre pourrait nous faire connaître aujourd'hui le résultat de ses entretiens avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des pensions transférables?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis gré à l'honorable député de sa patience. Bien entendu, je ne voulais pas traiter de cette question avant d'avoir eu un entretien à cœur ouvert avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Bien que cet entretien n'ait pu avoir lieu, je puis maintenant dire à mon honorable ami qu'après avoir discuté de la chose avec l'honorable représentante, il ressort manifestement de la déclaration de l'honorable député qu'il veut parler d'une nouvelle relative à l'intention du gouvernement provincial du Québec de prendre des mesures à cet égard. A mon avis, une simple intention ne change rien aux mesures législatives que le gouvernement fédéral se propose de présenter. Mais qu'un gouvernement provincial fasse connaître de telles intentions souligne la nécessité de se tenir en relations étroites avec tous les gouvernements provinciaux à propos de questions qui relèvent des deux échelons de gouvernement et qui les intéressent tous les deux.

(Texte)

RADIO-CANADA

SIÈGE SOCIAL—MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le 6 juin 1963, l'honorable député de Sainte-Marie me posait une question concernant le projet d'établissement de l'édifice de la société Radio-Canada dans l'est de la ville de Montréal.

La société Radio-Canada m'a informé qu'en vertu de l'arrêté ministériel C.P. 1963-4/144 du 31 janvier 1963, elle en était venue à une